

COPIE

Décret n° 2022-515 du 20 août 2022

Portant nomination des directeurs centraux à la direction générale de la qualité et du service public.

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu ensemble les décrets n°s2021-301 du 15 mai 2021 et 2021-302 du 16 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-330 du 6 Juillet 2021 relatif aux attributions ministre du contrôle d'Etat, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs dans l'administration publique.

**DECRETE :**

**Article premier :** Sont nommés directeurs centraux à la direction générale de la qualité et du service public :

- Directeur de la qualité, de l'organisation et des méthodes : Monsieur **ITOUA MOBOULA Destin Michael**, Titulaire d'un master en management de la qualité, hygiène et environnement ;
- Directeur de la formation et de la certification : Monsieur **YOBAT LEIBNIZ Pierre De Grâce**, Titulaire d'une maîtrise en Droit privé ;
- Directeur de l'administration, des finances et du matériel : Monsieur **NGOULOU ONTSI Salva Rimel**, Administrateur des services universitaires, Catégorie 1, Echelle 2, Classe 1, 4<sup>ème</sup> échelon.

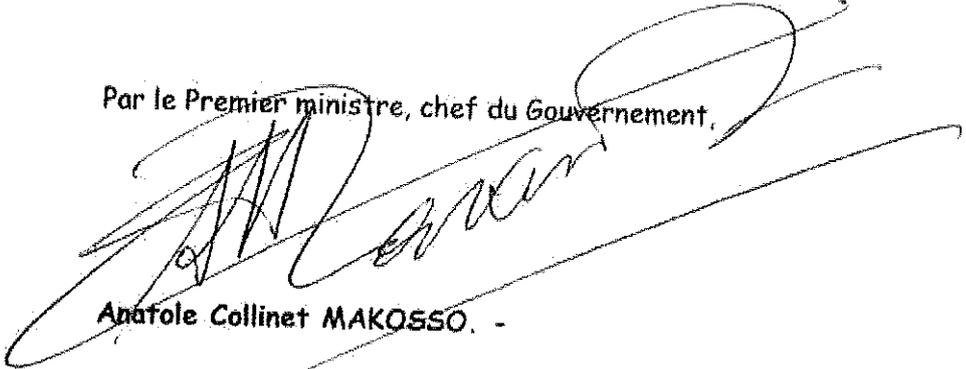
Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. /-

2022-515

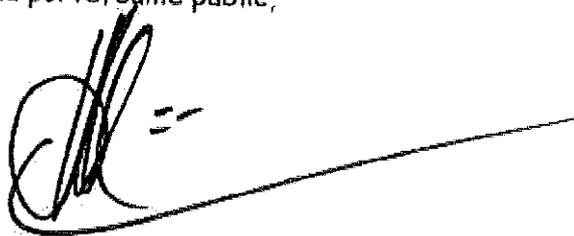
Fait à Brazzaville, le 20 août 2022

Par le Premier ministre, chef du Gouvernement,



Anatole Collinet MAKOSSO. -

Le Ministre des finances, du budget  
et du portefeuille public,



Rigobert Roger ANDELY. -

Le Ministre du contrôle d'Etat, de la qualité  
du service public et de la lutte contre les  
antivaleurs dans l'administration publique,



Jean Rosaire IBARA. -